



7436 - La fille non voilée entrera-t-elle au paradis ?

question

La fille qui ne se voile pas, ira-t-elle en enfer, même si elle prie, lit le Coran régulièrement, se comporte poliment et ne regarde pas les jeunes garçons et ne se livre pas à la médisance et au colportage, etc. Est-ce que le non port du voile la conduirait en enfer malgré toutes ces belles qualités ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il faut savoir d'abord que le musulman et la musulmane doivent se soumettre aux ordres d'Allah et à ceux de Son messager , quelque difficile à soi-même qu'ils puissent être, sans avoir honte de quiconque. En effet, le croyant sincère dans sa foi est celui qui demeure sincère dans l'obéissance de son Maître Transcendant et Très Haut, dans l'observance de Ses ordres et dans l'abandon de Ses interdits. Le croyant et la croyante n'ont pas le droit d'hésiter à cet égard. Car ils doivent écouter et obéir directement en application des propos du Puissant et Très Haut. **Il n' appartient pas à un croyant ou à une croyante, une fois qu' Allah et Son messager ont décidé d' une chose d' avoir encore le choix dans leur façon d' agir. Et quiconque désobéit à Allah et à Son messager, s' est égaré certes, d' un égarement évident.** (Coran, 33 :36). Ceci constitue la pratique permanente des croyants pour laquelle leur Maître Transcendant et Très Haut leur a rendu hommage en ces termes : **Y a- t- il une maladie dans leurs cœurs? ou doutent- ils ? ou craignent- ils qu' Allah les opprime, ainsi que Son messager? Non!... mais ce sont eux les injustes. La seule parole des croyants, quand on les appelle vers Allah et Son messager, pour que celui-ci juge parmi eux, est: "Nous avons entendu et nous avons obéi". Et voilà ceux qui réussissent.** (Coran, 24 : 50-51).

Par ailleurs, le musulman ne doit pas tenir compte de l'insignifiance ou de l'importance du péché,



mais plutôt de la grandeur de Celui à qui il a désobéi ; le Transcendant, le Très Haut, le Grand, le Sublime, Celui qui est dur dans la ruse, le Puissant et Majestueux qui frappe sévèrement ; Son Châtiment est douloureux et sa punition humiliante. Si le Transcendant se venge de celui qui Lui a désobéi, il périra inévitablement. A ce propos, le Très Haut dit : **Telle est la rigueur de la prise de ton Seigneur quand Il frappe les cités lorsqu' elles sont injustes. Son châtement est bien douloureux et bien dur. Il y a bien là un signe pour celui qui craint le châtement de l' au-delà. C' est un jour où les gens seront rassemblés; et c' est un jour solennel (attesté par tous).** (Coran, 11 : 102-103)

Un péché peut paraître insignifiant aux yeux du fidèle alors qu'il est très important pour Allah comme le dit le Très Haut : **et vous le comptiez comme insignifiant alors qu' auprès d' Allah cela est énorme.** (Coran, 24 :15). Cette idée a été formulée par les ulémas en ces termes : **Ne tiens pas compte de l'insignifiance du péché mais tiens compte de la grandeur de Celui à qui tu as désobéi.**

Notre devoir consiste à obéir à Allah, à exécuter Ses ordres et à L'observer en public et en privé, et à se méfier de Ses interdits et mises en garde.

S'agissant de la foi, les péchés commis par le musulman ne l'altèrent pas. En effet, il reste musulman aussi longtemps qu'il n'aura pas commis un acte qui l'exclut de la foi ou se retrouve dans une des situations qui violent l'Islam. Le musulman rebelle sera soumis à la volonté d'Allah dans l'au-delà. Allah pourra le châtier ou lui pardonner. S'il entre en enfer dans l'au-delà, il n'y restera pas éternellement. Et personne ne pourrait se prononcer catégoriquement sur son destin, notamment sa vulnérabilité ou son invulnérabilité par rapport au châtement car il s'agit là d'une affaire dont la connaissance est réservée au Transcendant et Très Haut.

Les péchés se divisent en deux catégories : les péchés mineurs et les péchés majeurs. Les premiers sont expiables grâce à la prière, au jeûne et aux bonnes œuvres. Les seconds (ceux qui font l'objet d'une menace particulière ou d'une peine ici-bas et d'un châtement dans l'au-delà) ils ne sont pas expiables par les bonnes œuvres. En effet, celui qui les commet doit procéder à un repentir sincère. Celui qui se repent sincèrement verra son repentir exaucé. Les péchés majeurs



son divers. En font partie, par exemple, le mensonge, l'adultère, la consommation de l'usure, le vol et l'abandon total du voile, etc.

Sur la base de ce qui précède, on ne peut pas affirmer catégoriquement que celle qui abandonne le voile ira en enfer. Mais elle mérite un châtement d'Allah pour avoir désobéi à Ses ordres. Quant au destin qui lui est réservé précisément, Allah le sait mieux. Et nous n'avons pas à parler d'un sujet que nous ne maîtrisons pas. Allah le Très Haut dit : **Et ne poursuis pas ce dont tu n' as aucune connaissance** (Coran, 17 :36).

Le musulman doté d'un cœur vivant ne s'accroche pas à'une action quand il sait qu'elle l'expose au châtement du Maître Puissant et Majestueux. Car Son châtement est dur et sévère et Son feu brûlant : **Et ne poursuis pas ce dont tu n' as aucune connaissance. L' ouïe, la vue et le cœur: sur tout cela, en vérité, on sera interrogé. qui monte jusqu'aux cœurs.** (Coran,104 :5-6).

En revanche, celle qui obéit aux ordres de son Maître donc au port du voile, nous espérons qu'elle sera accueillie au paradis et sera protégée contre l'enfer et son châtement.

Il est assez étrange qu'une femme, qui possède de belles qualités, prie, jeûne, ne regarde pas les jeunes garçons, se méfie de la médisance et du colportage, mais ne veut pas malgré tout s'imposer le voile. En fait, celle qui se livre à ces bonnes œuvres porte en elle-même une grande marque de l'amour du bien et de l'éloignement du mal. Par ailleurs, n'oublions pas que la prière interdit la turpitude et l'abominable (à son auteur). Le bien entraîne le bien. Celui qui craint Allah en lui-même bénéficie de l'assistance divine.

Il semble que cette musulmane est très bien disposée et est proche de la voie de la droiture. Qu'elle veille au port du voile qui lui a été ordonné par son Maître béni et Très Haut. Qu'elle abandonne les pratiques douteuses et résiste aux pressions des siens et ne se soumette pas aux critiques et commentaires des gens. Qu'elle évite d'imiter les débauchés qui persistent dans l'exhibitionnisme guidé par la mode. Qu'elle résiste à la passion qui la pousse à exhiber sa parure pour en tirer fierté. Qu'elle s'accroche à ce qui la couvre, lui assure protection. Qu'elle transcende la situation qui la rabaisse au rang de marchandise dont s'amuse les mauvais passants matin et



soir. Elle doit refuser d'être une source de tentations pour les serviteurs d'Allah.

Nous nous adressons à elle en tant que croyante aimant Allah et Son Messenger et l'invitons vivement à se conformer à l'ordre qui lui a été donné de porter le voile ; qu'elle applique la parole du Très Haut : **Qu'elles ne laissent pas paraître leur parure** et Sa parole : **Ne vous livrez pas à l'exhibitionnisme de la vie obscurantiste (djahiliyya) ; obéissez à Allah et à Son Messenger .**

Allah est le garant du succès et Celui qui guide dans le droit chemin.